



- stage d'information**
 stage en vue d'une place d'apprentissage

élève

Nom _____ Prénom _____

né-e le _____ tél. _____

adresse _____

classe _____ école _____

profession _____

dates du stage _____

horaire _____

entreprise

nom _____ tél. _____

rue _____ localité _____

personne contactée _____

autorisation**PARENTS**

Le/la sousigné-e certifie avoir pris connaissance du contenu de la page 15 concernant les lois et règlements en rapport avec les stages.

Il/elle demande pour son fils/sa fille, l'autorisation de l'effectuer pendant la période scolaire.

date _____ signature _____

TITULAIRE

date _____ signature _____

PSYCHOLOGUE CONSEILLER-ÈRE EN ORIENTATION

date _____ signature _____

DIRECTION DE L'ÉCOLE

date _____ signature _____

avant le stage

1. Pour trouver une entreprise dans laquelle faire un stage, je cherche la liste des entreprises autorisées à former des apprenti-e-s auprès de la ou du psychologue conseiller-ère en orientation ou je demande à mes parents s'ils connaissent une personne du métier.
2. Avant de contacter l'entreprise, je prends connaissance des «Questions pratiques» de la page 5.
3. Je prends contact avec une entreprise et fixe les dates du stage.
4. Je remplis les pages 5 et 6 du guide de stage. Pour la page 6, j'utilise la fiche InfOP de la profession: www.orientation.ch/infop
5. Je remplis la page 3 et fais signer le guide de stage aux personnes concernées, selon les directives de l'école. En principe:
 - > à mes parents,
 - > à ma/mon titulaire qui contrôle les pages 5 et 6 et regarde si la date fixée est possible,
 - > au/à la psychologue conseiller-ère en orientation,
 - > au/à la directeur-trice.

pendant le stage

1. Je remplis les pages 7, 8 et 9.
2. A la fin du stage, je demande au/à la responsable de mon stage de remplir les pages 10 et 11 et j'en profite pour discuter de l'évaluation.

après le stage

1. Je remplis les pages 12 et 13 pour faire mon bilan.

**un stage s'organise
au moins 10 jours à l'avance !**

préparation

A. Quels sont les objectifs de ton stage?

B. Questions pratiques

1. Après de qui dois-tu t'annoncer le premier jour?

2. A quelle heure commences-tu le premier jour?

3. Quel moyen de transport vas-tu utiliser pour arriver sur ton lieu de stage?

4. Quels vêtements dois-tu porter?

5. Où vas-tu manger à midi?

préparation

C. **A l'aide de la fiche InfOP visible sur www.orientation.ch/infop**

1. Décris les activités principales de la profession

2. Relève six qualités importantes pour réussir dans cette profession

> _____ > _____
 > _____ > _____
 > _____ > _____

3. Réponds aux questions concernant la formation

Durée de la formation _____
 Conditions d'admission _____
 Titre obtenu _____
 Branches des cours professionnels

4. Note les possibilités de perfectionnement

5. Inscris deux professions voisines

> _____
 > _____

participation

N'oublie pas que tu es là pour observer et poser des questions. Essaie de parler avec les apprenti-e-s et les employé-e-s.

l'entreprise de mon stage

nom de l'entreprise

Nom du/de la patron-ne, du/de la directeur-trice
















Nom du/de la responsable des apprenti-e-s

nombre de collaborateurs-trices dans l'entreprise

principaux domaines d'activités de l'entreprise

activités effectuées

Note les activités auxquelles tu participes et évalue-les en plaçant une croix à l'endroit correspondant

1^{er} jour			
2^e jour			
3^e jour			
4^e jour			
5^e jour			

questions pratiques

- Quel niveau scolaire demande l'entreprise pour cet apprentissage/cette formation?

- Y a-t-il un examen d'admission pour cette profession?

- Quelles sont les branches scolaires importantes pour ce métier?

- Cette entreprise forme-t-elle des apprenti-e-s dans la profession qui m'intéresse?
 oui combien? _____
 non

 Prévoit-elle d'engager un-e apprenti-e prochainement?
 oui
 non
- Y a-t-il beaucoup de places d'apprentissage/ de formation dans cette profession?
 oui
 non

évaluation par la personne responsable du stage

Cochez ce qui convient:

intérêt	beaucoup				peu
engagement personnel	beaucoup				peu
habileté	très bonne				insuffisante
précision	très bonne				insuffisante
persévérance	très bonne				faible
concentration	très bonne				faible
rapidité	très bonne				insuffisante
sens pratique/débrouillardise	très bons				faibles
propreté/soin	beaucoup				peu
autonomie	très bonne				faible
initiative	très bonne				faible
respect des horaires	oui				non
savoir-vivre	très bon				insuffisant
présentation	adéquate				inadéquate
contact avec le personnel	adéquat				inadéquat
assimilation des instructions	très bonne				faible
tenue du guide de stage	très bonne				insuffisante

non
évaluable

Aptitudes pratiques en rapport avec ce métier

- excellentes suffisantes
- bonnes insuffisantes

Selon vous, cette profession lui convient-elle ?

- oui oui, mais non

Pourquoi ? _____

Avez-vous eu une discussion avec la/le stagiaire sur cette évaluation? oui non

Signature de la personne responsable du stage

attestation de stage

stage dans la **profession** de

le stage a eu lieu
du _____ au _____

stagiaire
Nom _____
Prénom _____
rue _____
localité _____
date de naissance _____
école _____
classe _____

remarques

timbre de l'entreprise

bilan

Mets une croix dans la case correspondante

Comment as-tu vécu ton stage?

chaque matin, je me suis réjoui-e de partir à mon stage					
les journées ont vite passé					
je me suis senti-e bien					
je me suis bien adapté-e au travail demandé					
j'ai appris de nouvelles choses					
la réalité correspond à ce que j'imaginai avant le stage					

Que penses-tu de cette profession?

les activités					
les horaires					
l'ambiance					
le lieu de travail					
la difficulté des cours					
le salaire après l'apprentissage					

Aspects du stage

+	-
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Quelles sont tes aptitudes et tes qualités?

rapide					
débrouillard-e					
habile de mes mains					
soigneux-se					
actif-ve					
ordonné-e					
aimant les efforts physiques					
calme					
précis-e					
concentré-e					
créatif-ve					
ayant le contact facile					

En conclusion

- Je souhaite apprendre ce métier
- Je ne veux pas apprendre ce métier
- J'hésite encore
- Je veux faire un autre stage
 - dans la même profession
pourquoi? _____
 - _____
 - _____
 - dans une autre profession
laquelle? _____

qualité des entreprises formatrices accueillant des stagiaires

En accueillant des jeunes pour des stages encadrés par l'office d'orientation, l'entreprise s'engage à respecter les règles suivantes:

1. Désigner un-e **responsable de stage** – en principe habitué-e à former des apprenti-e-s – qui
 - > définira le programme du stage,
 - > assurera l'accueil et le suivi du jeune,
 - > présentera les règles de travail et de sécurité,
 - > procédera à l'évaluation finale du stage.
2. Assurer un **contact** entre l'élève et les apprenti-e-s de l'entreprise.
3. Définir un **programme** permettant à la/au stagiaire de voir les principaux aspects du métier et les tâches qui leur sont liées.
4. Veiller à ce que l'élève puisse **expérimenter** différentes activités liées au métier (sur la base de la liste d'activités définies par l'association).
5. Prendre contact avec l'OSP ou la famille de la/du stagiaire en cas de **problème** durant le stage.
6. Transmettre à l'élève une **évaluation** de ses capacités pour le métier choisi.



Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962

Art. 54

Stages et échanges

Le Département favorise l'organisation de stages pratiques d'information professionnelle, afin d'aider les élèves à découvrir leurs aptitudes, à s'orienter et à s'intégrer dans la vie active.

Règlement général concernant le cycle d'orientation du 16 septembre 1987

Art. 25

Stages pratiques d'information professionnelle

Avec l'accord et sous la responsabilité des parents, le conseiller en orientation, en étroite collaboration avec le titulaire de classe et les employeurs concernés, peut, d'entente avec la direction, organiser des stages pratiques d'information professionnelle dans les entreprises.

En règle générale, ces stages, d'une durée de trois jours, se déroulent pendant les périodes de classe. Ils sont destinés aux élèves des deux dernières années de la scolarité obligatoire.

Source www.vs.ch > législation cantonale > Ecole - Science - Culture
> Dispositions générales pour l'art. 54
> Scolarité obligatoire pour l'art. 25

La loi sur le travail

Les stages qui ont lieu sur le temps scolaire doivent faire l'objet d'une **demande de congé** auprès de la direction de l'établissement scolaire.

Afin de se préparer au choix d'une profession, les jeunes gens soumis à la scolarité obligatoire peuvent, dès l'âge de **13 ans révolus**, être occupés pour une courte durée (*max. deux semaines*) à des travaux légers exécutés selon un **programme établi par l'entreprise** à condition que ni leur santé ni leur travail scolaire n'en souffrent et que leur moralité soit sauvegardée.

Les occupations ne sont admises que les jours ouvrables (pas le dimanche), entre 6 heures et 18 heures, et n'excèdent ni 8 heures par jour, ni un total de 40 heures par semaine. Le repos quotidien est de 12 heures consécutives au minimum.

Pour plus d'informations:

- Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT5) du 28 septembre 2007
- <http://www.seco.admin.ch/>
- > Français > Documentation
- > Publications et formulaires > Brochures > Travail > Télécharger la Brochure en format Pdf: Protection des jeunes travailleurs

La loi fédérale sur l'assurance-accidents

(LAA) et son ordonnance (OLAA) stipulent que sont assurés **par les employeurs** et à titre obligatoire les travailleurs, y compris les apprentis, les stagiaires et les volontaires.

Les primes d'assurance sont généralement calculées en fin d'année sur l'ensemble des salaires. Les stagiaires n'étant, en principe, pas ou peu rémunérés, **les frais** qui en découlent sont relativement **modestes**.

La couverture des **accidents non professionnels** est accordée aux personnes travaillant au moins 8 heures par semaine auprès du même employeur. Pour les accidents non professionnels, la couverture d'assurance produit ses effets dès le jour où le travailleur (respectivement le ou la stagiaire) commence, ou aurait dû commencer, le travail en vertu de l'engagement, mais en tout cas dès le moment où il prend le chemin pour se rendre au travail.

Pour les personnes travaillant moins de 8 heures par semaine chez le même employeur, les accidents se produisant sur le trajet direct pour se rendre au travail ou en revenant sont considérés comme **professionnels**.